



Conseil d'administration

316^e session, Genève, 1-16 novembre 2012

GB.316/INS/5/2

Section institutionnelle

INS

Date: 3 octobre 2012

Original: anglais

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions découlant des travaux de la Conférence internationale du Travail à sa 101^e session (2012)

Suivi de l'adoption de la résolution – La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action

Objet du document

L'objet du présent document est de proposer les principaux éléments d'un plan de suivi que le Bureau mettra en œuvre sur les sept années à venir, soit de 2012 à 2019 (c'est-à-dire la fin de la période biennale actuelle et les trois périodes biennales suivantes), pour répondre aux priorités énumérées dans les conclusions concernant «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action», adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 2012.

Le Conseil d'administration est invité à donner des orientations sur ce plan de suivi (voir le projet de décision au paragraphe 37).

Objectif stratégique pertinent: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents.

Incidences sur le plan des politiques: Les orientations du Conseil d'administration guideront la planification et la réalisation de l'action à venir du Bureau, y compris sa stratégie de soutien aux mandants et son rôle d'impulsion et de sensibilisation à l'échelle mondiale, dans le domaine de l'emploi des jeunes, qui est désigné comme un domaine d'activité prioritaire dans l'Aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2014-15,

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre du plan de suivi.

Suivi nécessaire: Intégration des orientations du Conseil d'administration dans la planification et la réalisation du plan de suivi à l'échelle du Bureau.

Unité auteur: Département des politiques de l'emploi (EMP/POLICY) et Programme sur l'emploi des jeunes (PEJ).

Documents connexes: Résolution et conclusions concernant «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action», 2012; Cadre stratégique 2012-2015 (GB.304/PFA/2 (Rev.)) et Aperçu préliminaire des propositions de programme et budget pour 2014-15 (GB.316/PFA/1).

Partie I. Introduction

1. A sa 101^e session (juin 2012), la Conférence internationale du Travail a adopté, le 14 juin, la résolution concernant «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action»¹ et des conclusions qui complètent les conclusions concernant l'emploi des jeunes adoptées en 2005. La Conférence a invité le Conseil d'administration à prendre dûment en considération ces conclusions lors de la planification des activités futures dans le domaine de l'emploi des jeunes et a demandé au Directeur général d'en tenir compte dans le programme et budget des prochains exercices biennaux et lors de l'affectation de toutes les autres ressources qui seraient disponibles pendant l'exercice 2012-13. Elle lui a également demandé de faire part de ces conclusions dans les forums internationaux pertinents et de prendre les devants pour promouvoir cet appel à l'action (paragraphe 4 et 5 de la résolution).
2. L'appel à l'action souligne la nécessité de prendre d'urgence des mesures concrètes et ciblées pour faire face à la crise sans précédent de l'emploi des jeunes, qui sévit dans toutes les régions. Selon les dernières estimations du BIT, cette crise se poursuit sans donner de signe d'apaisement. Près de 75 millions de jeunes sont aujourd'hui au chômage dans le monde, soit 4 millions de plus qu'en 2007, et plus de 6 millions ont abandonné l'espoir de trouver du travail et renoncé à rechercher un emploi. Plus de 200 millions de jeunes travailleurs ne gagnent pas l'équivalent de 2 dollars E.-U. par jour².
3. Les conclusions exposent des principes directeurs et toute une série de mesures dont les mandants peuvent s'inspirer pour définir des stratégies et des interventions nationales favorisant l'emploi des jeunes. Il y est affirmé qu'il est souhaitable d'adopter une démarche multidimensionnelle et équilibrée prenant en considération la diversité des situations nationales afin de répondre à la plus haute priorité qui soit au niveau mondial: créer des emplois décents pour les jeunes. Cette démarche doit stimuler une croissance riche en emplois et la création d'emplois décents par le biais de mesures macroéconomiques, de l'employabilité et des politiques du marché du travail ainsi que de l'entrepreneuriat et des droits des jeunes.
4. La dernière partie des conclusions (paragraphe 50 à 55) met en lumière le rôle que le Bureau international du Travail peut jouer en donnant l'impulsion au niveau mondial, en s'affirmant comme un centre d'excellence sur l'emploi des jeunes et en soutenant l'action des gouvernements, des partenaires sociaux et du système multilatéral pour lutter contre la crise de l'emploi des jeunes et promouvoir le travail décent en faveur des jeunes aux niveaux national, régional et mondial. Dans le prolongement du plan d'action de 2005, le Bureau est invité à tenir pleinement compte de l'impact de la crise et de l'expérience acquise depuis lors pour renforcer ses capacités dans les cinq domaines d'action suivants: les politiques de l'emploi et les politiques économiques en faveur de l'emploi des jeunes; l'employabilité (éducation, formation et qualifications, passage de l'école à la vie active); les politiques du marché du travail; l'entrepreneuriat et le travail indépendant des jeunes; et les droits au travail pour les jeunes. Le Bureau est également invité à étendre son action en s'appuyant sur trois piliers: i) le développement et la diffusion des connaissances; ii) l'assistance technique; et iii) les partenariats et la sensibilisation en faveur du travail décent pour les jeunes.

¹ Le texte de la résolution et des conclusions peut être consulté sur le site de l'OIT, à l'adresse: www.ilo.org/youth.

² BIT: *Global employment trends for youth*, 2012 (Genève, 2012).

5. On trouvera dans le présent document la démarche adoptée par le Bureau pour donner effet à la résolution ainsi que les principaux éléments proposés du plan de suivi sur sept ans (2012-2019), soit pour la fin de la période biennale en cours et les trois périodes biennales à venir. Dans la mesure du possible, des activités concrètes sont proposées dans les catégories suivantes: i) promotion de l'appel à l'action; ii) développement et diffusion des connaissances; iii) assistance technique et renforcement des capacités au niveau national; iv) partenariats et sensibilisation; et v) modalités de mise en œuvre et stratégie de mobilisation de ressources. Les dispositions que prendra le Bureau pour assurer un suivi équilibré et cohérent entre tous les domaines d'action sont également présentées de manière succincte.
6. Dans le cadre de la préparation du plan de suivi, le Bureau (le Département des politiques de l'emploi et le Programme sur l'emploi des jeunes) a demandé aux départements et aux unités concernés au siège et sur le terrain de proposer des activités à réaliser au cours des sept années à venir pour donner effet aux conclusions. On trouvera en annexe des exemples d'activités concrètes ainsi proposées par le Bureau.
7. Par ailleurs, l'emploi et la formation des jeunes sont définis comme étant un domaine d'activité transversal d'une importance fondamentale dans l'Aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2014-15 dont est saisi le Conseil d'administration³.
8. La prochaine discussion récurrente sur l'emploi, prévue pour la session de 2014 de la Conférence, accordera elle aussi une place importante à l'emploi des jeunes, ainsi que le préconisent les conclusions de 2012⁴.

Partie II. Plan de suivi proposé

Promotion de l'appel à l'action

9. Depuis l'adoption de la résolution, en juin 2012, toutes les occasions ont été saisies pour promouvoir l'appel à l'action aux niveaux international, régional et national, l'objectif étant de le présenter et de le faire connaître, tant en raison du caractère d'urgence qui est souligné dans la résolution que pour expliquer l'ensemble de mesures multidimensionnelles présenté dans les conclusions et plaider en sa faveur. Des activités de promotion ont eu lieu, par exemple devant le G20 et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) (juin 2012), lors de réunions et de manifestations organisées dans le cadre du Conseil économique et social (juillet 2012) et à l'occasion de la conférence de la Commission européenne sur la politique de l'emploi, dont le thème était «Des emplois pour l'Europe» (septembre 2012). La Réunion régionale européenne de l'OIT, qui doit se tenir en avril 2013, offrira une occasion supplémentaire de promouvoir l'appel à l'action et les mesures qui y sont préconisées.
10. La résolution est actuellement diffusée dans différentes langues à travers tous les réseaux, sites Web, groupes de travail et institutions s'intéressant à l'emploi des jeunes. L'appel à l'action sera à nouveau mis en avant à l'occasion de conférences, ateliers et activités de formation à venir, notamment dans le cadre de cours sur la politique de l'emploi et

³ Document GB.316/PFA/1.

⁴ Document GB.316/INS/4/1.

l'emploi des jeunes dispensés au Centre international de formation de l'OIT, à Turin, et de présentations aux niveaux mondial, régional et national.

11. Par ailleurs, un plan de sensibilisation plus systématique des mandants de l'OIT à l'échelon régional et autres institutions intéressées d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Etats arabes est en cours d'élaboration dans le cadre de la stratégie de mobilisation de ressources extrabudgétaires (voir paragraphe 36 du présent document).
12. Une campagne médiatique lancée via le site Web de l'OIT ainsi que les médias et les réseaux sociaux permettra de suivre l'évolution des aspects qui doivent retenir l'attention, tels que les bonnes pratiques en matière d'emploi des jeunes, dans les cinq domaines d'action définis dans la résolution, et de les mettre en évidence.

Développement et diffusion des connaissances

13. Au paragraphe 52 des conclusions, il est recommandé à l'OIT de renforcer ses connaissances et de diffuser des informations sur les tendances de l'emploi, les questions émergentes, les politiques macroéconomiques et industrielles, les politiques et programmes relatifs à l'emploi des jeunes, l'évaluation et les bonnes pratiques en matière d'emploi des jeunes. Le Bureau continuera à cet égard de recueillir, d'analyser et de diffuser à intervalles réguliers des données et des informations au moyen de sa publication sur les tendances mondiales de l'emploi des jeunes (*Global employment trends for youth*), dont la prochaine édition doit paraître en avril 2013. Il réunit actuellement des informations sur les tendances du marché de l'emploi des jeunes au moyen d'enquêtes menées dans 28 pays sur le passage de l'école à la vie active⁵. Des ateliers nationaux seront organisés à l'intention des mandants de l'OIT, de mouvements de jeunesse et d'autres acteurs concernés pour examiner les résultats de l'enquête ainsi que leurs incidences sur la politique à mener et les domaines dans lesquels il faut agir en priorité. Des rapports seront en outre publiés pour rendre compte des différentes particularités du marché du travail des jeunes dans les pays d'une même région.
14. Des travaux de recherche seront lancés et/ou approfondis pour étudier les problèmes qui se font jour, mieux comprendre les facteurs qui déterminent l'emploi et les conditions de travail de certaines catégories de jeunes, comme ceux des zones rurales ou les adolescents qui exercent des activités dangereuses, et analyser la manière dont la transition vers le travail décent s'effectue selon que l'on est un homme ou une femme. L'incidence des politiques macroéconomiques, de l'entrepreneuriat, de l'évolution des salaires, de l'informalité, de la segmentation du marché du travail et des modalités contractuelles, des stages et de l'apprentissage, des tendances migratoires, du dialogue social et de l'économie verte fera l'objet d'études thématiques qui serviront de base à l'élaboration de politiques et de rapports de premier plan, tels que les rapports mondiaux du BIT sur le travail des enfants (à paraître en 2013) et sur les salaires (à paraître en 2014). Une étude sur la migration de travail chez les jeunes sera réalisée en 2013.

⁵ Ces enquêtes s'inscrivent dans un projet de coopération technique interrégional financé par la Fondation MasterCard. Voir: http://www.ilo.org/employment/areas/youth-employment/WCMS_170261/lang--fr/index.htm (page en anglais).

15. Dans le prolongement des recherches sur les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi qu'il a menées au cours des deux dernières années, le Bureau a commencé à évaluer l'incidence de ces politiques sur l'emploi des jeunes⁶. Il se propose de poursuivre et d'élargir ces travaux au moyen d'analyses par pays concernant la situation de l'emploi des jeunes et ses liens avec les politiques macroéconomiques et industrielles. Par ailleurs, le nouveau manuel sur l'emploi aux niveaux macroéconomique et sectoriel, qui doit paraître en 2013, comportera une rubrique spéciale sur les jeunes.
16. Ainsi que cela lui est demandé dans les conclusions, le Bureau procèdera à des examens des politiques et programmes relatifs à l'emploi des jeunes. Depuis l'adoption des conclusions, il a entrepris d'examiner les politiques en faveur de l'emploi des jeunes de la Fédération de Russie. Il en ira de même en 2013 pour le Salvador, l'Indonésie et la Zambie, dans le cadre d'un projet de coopération technique financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI).
17. Le Bureau approfondira l'évaluation des programmes en faveur de l'emploi des jeunes, dans le souci d'améliorer l'efficacité des interventions futures et de mettre à profit les leçons tirées. Il accordera une attention particulière aux programmes de promotion de l'entrepreneuriat, à travers une évaluation rigoureuse de l'impact des grands projets de coopération technique (tels que son Programme de développement de l'emploi pour les jeunes en Afrique de l'Est) et l'analyse des résultats d'évaluation consignés dans le *Youth employment inventory*⁷.
18. Les mesures exemplaires, associant politiques du marché du travail et politiques de protection sociale en faveur des jeunes, seront recensées, analysées et répertoriées dans un guide de bonnes pratiques en matière de sécurité sociale. La base de données expérimentale consacrée aux bonnes pratiques, qui contient des informations concernant plus de 120 projets du BIT, sera perfectionnée et étendue aux bonnes pratiques de différentes institutions nationales et internationales. La mise au point d'un outil d'analyse et d'évaluation des bonnes pratiques permettra d'uniformiser l'information et de la comparer d'un pays et d'une région à l'autre⁸.
19. Le Bureau encouragera la création de plates-formes de partage des connaissances. Les résultats des analyses et évaluations seront inclus dans la base de données mondiale sur les politiques de l'emploi des jeunes, qui est actuellement étoffée et qui sera reliée au nouveau portail du BIT. La formation professionnelle des jeunes fait partie des trois volets pilotes de la plate-forme de partage des connaissances pour promouvoir le développement des compétences⁹.
20. Le Bureau et notamment le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), élaboreront des produits et des guides consacrés à des questions intéressant les organisations d'employeurs ou de travailleurs, qui serviront au renforcement des capacités.

⁶ Voir M. Matsumoto, M. Hengge, I. Islam: *Tackling the youth employment crisis: A macroeconomic perspective*, document de travail n° 124, Secteur de l'emploi, BIT, Genève, 2012 (en anglais uniquement).

⁷ Voir: <http://youth-employment-inventory.org/>.

⁸ Document GB.312/POL/2, annexe I.

⁹ Document GB.313/POL/3.

21. Le Bureau, et notamment le Département des normes internationales du travail et d'autres départements rechercheront des moyens concrets de suivre l'évolution des droits des jeunes travailleurs et de faire rapport à ce sujet (paragraphe 54 des conclusions). De plus, un outil en cours de préparation doit permettre de sensibiliser les jeunes aux droits au travail par l'intermédiaire de programmes scolaires et des réseaux sociaux.
22. Compte tenu de l'intérêt manifesté par les mandants de l'OIT pour des rapports de synthèse complets, du type de celui qui a été soumis en vue de la discussion récurrente sur l'emploi des jeunes de la session de 2012¹⁰, les conclusions de certains travaux de recherche, d'analyse et d'évaluation dont il a déjà été question dans le présent document seront synthétisées et publiées à intervalles réguliers dans un rapport sur les mesures qui favorisent l'emploi des jeunes, y compris sur fond de ralentissement économique mondial.

Assistance technique et renforcement des capacités au niveau national

23. L'appui technique et les services consultatifs fournis aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales propices à la création d'emplois décents pour les jeunes resteront les pièces maîtresses du plan de suivi du BIT. L'emploi des jeunes est une priorité dans la plupart des programmes par pays de promotion du travail décent. Au cours de l'actuelle période biennale, 57 pays en ont fait une priorité pour les activités d'assistance du BIT et 28 d'entre eux comptent aboutir à des résultats d'ici à la fin de 2013. C'est là l'occasion de mettre en œuvre immédiatement l'appel à l'action de 2012 en suivant – dans la limite des ressources qui peuvent être mobilisées – l'approche multidimensionnelle ébauchée dans les conclusions.
24. S'il dispose des ressources nécessaires, le Bureau développera ses services consultatifs et ses activités de renforcement des capacités afin d'aider les pays à définir des plans en faveur de l'emploi des jeunes qui soient intégrés, pragmatiques et assortis de délais, en tenant compte des priorités énumérées au paragraphe 53 des conclusions et en les adaptant aux exigences de leur propre situation. Il s'agit notamment d'accorder un haut degré de priorité à l'emploi des jeunes dans les cadres de développement, les stratégies économiques et les politiques de l'emploi. Un appui technique sera également fourni en ce qui concerne: i) la collecte d'informations sur le marché du travail ventilées par âge et par sexe; ii) l'adaptation de la formation aux besoins du marché du travail, y compris par le biais de l'apprentissage et des services de l'emploi pour les jeunes; iii) la conception et la réalisation de programmes d'investissement et de création d'emplois d'intérêt public aux niveaux national et sectoriel, notamment dans l'économie verte; iv) l'élaboration de programmes coordonnés de développement de l'entrepreneuriat, de coopératives et de l'entreprise sociale comprenant une formation à l'esprit d'entreprise, des systèmes de mentorat et l'accès à des services financiers et autres; v) les programmes pour le marché du travail et le renforcement des capacités des services publics de l'emploi; et vi) les mécanismes de sélection et de profilage.
25. En ce qui concerne le renforcement des capacités et la conception d'outils, le Bureau accordera une attention particulière aux fonctions de suivi et d'évaluation des institutions nationales. Pour cela, une série de modules de formation au contrôle de l'efficacité et à l'analyse de l'impact des interventions en faveur de l'emploi des jeunes seront mis au

¹⁰ BIT: *La crise de l'emploi des jeunes: Il est temps d'agir*, rapport V, Conférence internationale du Travail, 101^e session, Genève, 2012, disponible à l'adresse suivante: http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/101stSession/reports/reports-submitted/WCMS_176539/lang--fr/index.htm.

point. Par ailleurs, le Centre international de formation révisé actuellement à la lumière des conclusions les programmes d'enseignement consacrés à l'emploi des jeunes qu'il dispense sur place ou à distance.

Partenariats et sensibilisation

26. La résolution et les conclusions de 2012 mettent en relief le rôle de chef de file que doit jouer l'OIT dans la promotion de partenariats en faveur du travail décent pour les jeunes aux niveaux mondial, régional et national. La gravité de la crise de l'emploi des jeunes est telle qu'elle suscite un intérêt considérable pour cette catégorie de population et que les institutions multilatérales et régionales multiplient les initiatives visant la formation des jeunes. L'appel à l'action lancé par l'OIT en 2012 offre au Bureau et aux mandants un cadre solide, équilibré et très complet pour mettre de la cohérence dans toutes ces initiatives.
27. Dans la résolution, il est demandé au Directeur général de relayer cet appel à l'action dans les forums internationaux et au BIT de montrer la voie à suivre pour renforcer les partenariats en faveur de l'emploi des jeunes.
28. Depuis la session de la Conférence, et en guise de premier pas en tant que chef de file au niveau mondial dans le domaine de l'emploi des jeunes, le Bureau a pris en charge la coordination du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, auquel le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a confié le soin d'élaborer, conjointement avec deux autres groupes, un plan d'action qui doit renforcer les programmes en faveur de la jeunesse de tout le système des Nations Unies. C'est là une possibilité concrète de promouvoir la résolution et l'appel à l'action ainsi que de plaider en faveur du travail décent pour les jeunes dans le cadre de partenariats plus étroits avec le système multilatéral et de préconiser l'inclusion d'objectifs relatifs à l'emploi des jeunes dans le programme de développement pour l'après-2015.
29. Le Bureau continuera de soutenir le Groupe de travail du G20 sur l'emploi et ses activités touchant à l'objectif prioritaire de l'emploi des jeunes. Les partenariats noués avec la Banque mondiale et le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'Organisation des Nations Unies seront maintenus et consolidés si nécessaire. Le Bureau collabore actuellement avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à l'organisation d'un Forum mondial de la jeunesse, qui aura lieu en décembre 2012.
30. Les partenariats se consolident également dans les régions. Ainsi, en Afrique, un document de programme en vue de la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'emploi des jeunes aux niveaux régional et national a été finalisé par le BIT avec le concours de la Banque africaine de développement, de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Le Bureau lance actuellement, en collaboration avec la Banque asiatique de développement, un nouveau partenariat pour soutenir la réalisation de diagnostics sur les politiques de l'emploi, des jeunes en particulier, dans certains pays d'Asie.
31. Des moyens d'inclure la question de l'emploi des jeunes dans la coopération Sud-Sud et triangulaire seront envisagés, ainsi que cela est demandé dans la résolution.
32. Au niveau national, le Bureau encouragera la création de partenariats, notamment par le biais de programmes communs et d'une coopération plus étroite avec les équipes de pays des Nations Unies ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) en faveur du travail décent pour les jeunes des zones rurales. De plus, il poursuivra son bilan des

partenariats pour l'emploi des jeunes qui ont donné de bons résultats aux niveaux national et local dans le but de définir et de diffuser des modèles novateurs à la fois efficaces et économiques.

33. Pour répondre à l'appel à nouer des partenariats avec les jeunes eux-mêmes qui est lancé dans la résolution, la création d'une plate-forme virtuelle pour entamer le dialogue et promouvoir le travail décent avec les réseaux de jeunes est à l'étude.

Modalités de mise en œuvre et stratégie de mobilisation de ressources

34. Sous réserve des changements structurels et du redéploiement de ressources que le nouveau Directeur général pourrait décider et dans le souci d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la coordination des programmes de l'OIT en faveur de l'emploi des jeunes, comme le préconise la résolution de 2012, le Bureau envisage actuellement de mettre en place les dispositifs suivants dans le contexte de la réforme organisationnelle lancée par le Directeur général:
- a) harmonisation du Programme sur l'emploi des jeunes avec l'élaboration des politiques de l'emploi au sens large, en préservant le caractère transversal des activités et en traitant de manière équilibrée les différents éléments de l'appel à l'action;
 - b) constitution au siège d'un groupe de travail interdépartemental chargé de renforcer la coordination au sein du Bureau en ce qui concerne l'emploi des jeunes, notamment en matière de développement des connaissances et de coopération technique. Ce groupe se réunira à intervalles réguliers pour procéder à des échanges de vues sur les tâches à effectuer et la collaboration entre les départements ainsi que pour faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de suivi. Il travaillera en étroite collaboration avec les structures extérieures;
 - c) création, dans chaque région, de groupes de travail composés de spécialistes compétents des bureaux extérieurs, qui s'appuieraient sur le coordonnateur régional pour la jeunesse. Le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est déjà doté d'un tel groupe et a défini un plan de travail pour la période biennale en cours. Un autre groupe est en train de se constituer au bureau régional pour l'Asie et le Pacifique;
 - d) désignation d'un fonctionnaire de l'OIT en poste sur le terrain en tant que coordonnateur chargé d'assurer la liaison avec chacun des pays qui ont fait de l'emploi des jeunes une priorité de leur programme de promotion du travail décent.
35. Le Bureau intensifiera ses efforts pour rechercher et redéployer, dans la limite des moyens disponibles, les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du plan de suivi, dans le cadre d'une planification et d'une programmation axées sur les résultats. De plus, des activités destinées à augmenter les moyens dont dispose l'OIT dans son ensemble pour réaliser les objectifs prioritaires du plan de suivi sont envisagées.
36. Il est toutefois nécessaire de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour que le Bureau puisse faire face à l'accroissement des demandes d'assistance et de renforcement des capacités que lui adressent les mandants de toutes les régions, et mettre pleinement en œuvre la recherche et les outils de pointe dont il est question plus haut au cours des trois périodes biennales à venir. Conformément au paragraphe 55 des conclusions, le Bureau définit actuellement une stratégie de mobilisation de ressources extrabudgétaires afin de

répondre aux priorités énumérées dans ces conclusions et dans les programmes par pays de promotion du travail décent. Une réunion de donateurs sera organisée dans le cadre de cette stratégie.

Projet de décision

- 37. *Sous réserve des orientations qui se dégageront de sa discussion sur le plan de suivi concernant l'emploi des jeunes, le Conseil d'administration prie le Directeur général de tenir pleinement compte des conclusions de la session de 2012 de la Conférence internationale du Travail lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme et budget pour 2014-15 et pour les deux périodes biennales suivantes et lors de l'affectation de toutes autres ressources qui seraient disponibles au cours du présent exercice ainsi que de faciliter la mobilisation de ressources extrabudgétaires aux fins de la mise en œuvre du plan de suivi.***

Annexe

Eléments proposés pour le plan de suivi (2012-2017)

Domaine d'action	Unités amenées à collaborer
I. Développement et diffusion des connaissances	
Tendances de l'emploi	EMP/ELM, TRAVAIL, DIALOGUE
■ Collecte de données et analyse des tendances mondiales, régionales et nationales de l'emploi des jeunes, et collecte de données primaires sur le passage de l'école à la vie active dans 28 pays ■ Collecte de données et analyse des salaires et des conditions de travail des jeunes ■ Segmentation du marché du travail et modalités contractuelles	
Questions émergentes	EMP/POLICY, EMP/ELM, EMP/SKILL, MIGRANT, SEC/SOC, IPEC, GENDER, TRAVAIL, DIALOGUE
■ Systèmes de formation et de travail, données et analyses concernant l'inadéquation des compétences ■ Réduction du travail informel et amélioration de la qualité des emplois ■ Action ciblée sur les groupes défavorisés ■ Conjugaison des politiques du marché du travail et des politiques de protection sociale ■ Dialogue social ■ Economie verte	
Politiques macroéconomiques et industrielles	EMP/POLICY, INSTITUTE
■ Impact sur l'emploi des politiques macroéconomiques et industrielles	
Politiques et programmes relatifs à l'emploi des jeunes	EMP/POLICY
■ Analyser l'efficacité des politiques et programmes nationaux relatifs à l'emploi ■ Recueillir des informations et les diffuser par l'intermédiaire de bases de données mondiales ■ Procéder à des évaluations collégiales plurinationales concernant l'emploi des jeunes	
Evaluation	EMP/ENTERPRISE, bureaux régionaux, bureaux de pays et autres unités
■ Procéder à des évaluations afin de dégager les enseignements des interventions efficaces ■ Accorder une attention particulière à l'évaluation des programmes de promotion de l'entrepreneuriat et du travail indépendant des jeunes	
Bonnes pratiques	Différentes unités, bureaux régionaux, bureaux de pays, PARDEV, EMP/POLICY
■ Bases de données et mécanismes pour l'analyse et la diffusion des bonnes pratiques ■ Apprentissage réciproque et coopération Sud-Sud ■ Publication à intervalles réguliers de rapports de synthèse sur les politiques efficaces en matière d'emploi des jeunes	
II. Assistance technique et renforcement des capacités	
Cadres de développement nationaux et politiques de l'emploi	EMP/POLICY, SEC/SOC, bureaux régionaux et bureaux de pays
■ Intégration des priorités relatives à l'emploi des jeunes dans les cadres de développement nationaux et les politiques de l'emploi ■ Complémentarité des politiques du marché du travail et des politiques de protection sociale ■ Choix de politique macroéconomique favorables à la création d'emplois	
Plans d'action nationaux	EMP/POLICY, bureaux régionaux et bureaux de pays
■ Elaboration de plans d'action nationaux intégrés et assortis de délais concernant l'emploi des jeunes	
Informations sur le marché du travail	EMP/ELM, bureaux régionaux et bureaux de pays
■ Collecte systématique de données ventilées par âge et par sexe	

Domaine d'action	Unités amenées à collaborer
Systèmes de profilage ■ Mise au point et application de systèmes améliorant le ciblage et le rapport coût-efficacité	EMP/SKILLS, bureaux régionaux et bureaux de pays
Programmes d'investissement public et d'emplois d'intérêt public ■ Cibler des programmes d'investissement public et de création d'emplois d'intérêt public sur les jeunes	EMP/POLICY, bureaux régionaux et bureaux de pays
Systèmes de développement des compétences ■ Adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail	EMP/SKILLS, bureaux régionaux et bureaux de pays
Programmes globaux pour le marché du travail ■ Accorder la priorité aux jeunes défavorisés	EMP/POLICY, bureaux régionaux et bureaux de pays
Développement de l'entrepreneuriat, de coopératives et de l'entreprise sociale ■ Education, accès aux services financiers et autres, mentorat	EMP/ENT, bureaux régionaux et bureaux de pays
Services publics de l'emploi ■ Adaptation aux besoins des jeunes ■ Couverture des zones rurales ■ Partenariats entre les bureaux de l'emploi et les bureaux municipaux, les services sociaux et les agences d'emploi privées	EMP/SKILLS, bureaux régionaux et bureaux de pays
Renforcement des capacités et conception d'outils ■ Renforcer les fonctions de suivi et d'évaluation des institutions publiques ■ Mettre au point des outils spécialement conçus pour les employeurs et pour les travailleurs	Bureaux régionaux et bureaux de pays
III. Partenariats et sensibilisation	
Rôle de chef de file au niveau mondial ■ Placer les jeunes au centre du programme mondial du développement, notamment dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement de l'après-2015 ■ Promouvoir l'harmonisation et la coordination des approches de la politique de l'emploi des Nations Unies et des autres institutions multilatérales	Bureau du Directeur général, EMP/POLICY, EXREL, INTEGRATION, OIT NY
Partenariats régionaux et nationaux ■ Réseaux de jeunes membres des organisations d'employeurs et de travailleurs et mouvements de jeunesse	ACT/EMP, ACTRAV, bureaux régionaux et bureaux de pays
Sensibilisation ■ Familiariser les jeunes avec les normes internationales du travail et les droits du travail ainsi que les questions de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes ■ Constituer des réseaux pour le travail décent des jeunes ■ Suivre l'évolution des droits des jeunes travailleurs dans le monde et faire rapport sur le sujet	DCOMM, NORMES
Promotion de l'appel à l'action	EMP/POLICY, DCOMM
Stratégie de mobilisation de ressources	PARDEV, EMP/POLICY